

Annexe 2

Motion adoptée lors de la réunion d'information du 15 juin 2004

A la suite de la demande d'une Société basée à Saint Lambert des Bois, pour la construction de bureaux à la Lorioterie dans une zone classée ND (horticole) en bordure du chemin historique de Jean Racine, l'a.a.v.r.e. marque son opposition à tout projet de construction de bureaux ou autres bâtiments en dur dans cette zone.

Par ailleurs, l'a.a.v.r.e. approuve l'idée de limiter strictement le nombre de serres sur ce terrain.

En effet lorsque l'Association Vers la Vie avait été autorisée à construire des serres c'était pour la formation professionnelle de quelques dizaines de jeunes.

Cette limitation naturelle n'existera plus si le terrain était consacré à des activités de négoce commercial et il serait sans doute utile de la remplacer par une restriction juridique.

Le Président

Eric Aynaud